

2024-04-18
2024-0173

GROUPE

2

HERBICIDE

MEYCHEM Imazamox 70 WDG

Herbicide granulés mouillables en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 %

Avertissement, contient l'allergène lait

N° D'HOMOLOGATION 35146

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 x (sachets hydrosolubles de 117,5 g))

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Registrant:

MEY Canada Corporation

855 2nd St. S.W. Suite 3500

Calgary AB Canada T2P 4J8

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Cause des irritations des yeux.

ÉVITER tout contact avec les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricole seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales/ territoriales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Pour le soja dans la région est du Canada seulement et les pois de grande culture, le canola tolérant à l'imazamox, les lentilles tolérant à l'imazamox, les tournesols tolérant à l'imazamox et le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* dans les provinces des Prairies la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

MODE D'EMPLOI (la région est du Canada seulement)

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG est un herbicide sélectif utilisé en traitement de post-levée hâtive (cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles) dans le soja.

MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et, la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique seulement)

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture, le soja, le canola tolérant à l'imazamox, les lentilles tolérant à l'imazamox et le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*.

Lorsque l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité les pois de grande culture, le soja, le canola tolérant à l'imazamox, les Lentilles tolérant à l'imazamox ou le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* ou couper comme foin 20 jours après l'application.

NE PAS laisser paître le bétail dans les plantes de tournesol traités ni récolter ces plantes pour la paille; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, le haricot de grande culture (*Phaseolus vulgaris*), les pois de grande culture, le soja, le canola, les lentilles tolérant à l'imazamox et le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* peuvent être récoltés. Les tournesols peuvent être récoltés après 70 jours.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- L'utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- L'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES (LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à un taux de 21 g/ha (15 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Chénopode blanc*	Blé de printemps spontané
Tabouret des champs	(de blé l'imazamox non tolérant)
Moutarde des champs	
L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à un taux de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Échinochloa pied de coq	Orge spontanée
Gaillet gratteron*	Graines de l'alpiste des Canaries spontané
Saponaire des vaches	Canola spontané
Sétaire verte	(le canola l'imazamox non tolérant seulement)
Renouée scabre	Blé durum spontané
Brome du Japon*	Blé de printemps spontané
Kochia à balais*	(de blé l'imazamox non tolérant)
Chénopode blanc	Avoine cultivée spontanée
Ivraie de Perse	Renouée liseron*
Amarante à racine rouge	Moutarde des champs
Mauve à feuilles rondes*	Folle avoine
Soude roulante	Sétaire glauque
Bourse à pasteur	
Tabouret des champs	

* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD} à un taux de 0,5% v/v (p. ex. 5 L d'adjuvant MERGE par 1000 L de solution pulvérisée).

Le Canola tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Les Tournesols tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 8 feuilles de la culture de tournesols et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Les Lentilles tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de lentilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage.

Les Pois De Grande Culture

L'application devrait être effectuée entre les stades de 1 à 6 feuilles vraies de la culture et après l'émergence des mauvaises herbes. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide à partir du stade cotylédon jusqu'au stade de 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer entre les stades de 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître après l'application, mais en début de croissance seulement et cela ne devrait pas affecter le rendement.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec MEY Canada Corporation au 919-338-0775 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG + l'herbicide Lontrel SG dans le Canola tolérant à l'imazamox

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Lontrel SG dans le canola tolérant à l'imazamox.

Période	Postlevée hâtive							
Taux	L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à un taux de 29 g/ha + l'herbicide Lontrel SG à un taux de 100 g/ha							
Volume d'eau	100 L/ha							
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE – 0,5% v/v							
Mauvaises herbes supprimées	<p>Cette combinaison de mélange en réservoir supprime toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG. Référez-vous à la section sur la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées.</p> <p>Suppression améliorée des mauvaises herbes avec un mélange en réservoir vs. l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG utilisé seul.</p> <table border="1" data-bbox="597 955 1377 1096"> <thead> <tr> <th>Suppression</th> <th>Suppression de partie aérienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renouée liseron</td> <td>Chardon de champs</td> </tr> <tr> <td>Laiteron potager</td> <td>Laiteron des champs</td> </tr> </tbody> </table>		Suppression	Suppression de partie aérienne	Renouée liseron	Chardon de champs	Laiteron potager	Laiteron des champs
Suppression	Suppression de partie aérienne							
Renouée liseron	Chardon de champs							
Laiteron potager	Laiteron des champs							
Remarque	<p>L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé.</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.</p> <p>Pour un mélange en réservoir, consulter les directives pour le mélange.</p> <p>Consultez la section sur les Restrictions de mélange en réservoir pour les rotations de culture pour plus de détails.</p>							

Restrictions de Mélange en Réservoir pour les Rotations de Culture

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG + l'herbicide Lontrel SG dans le Canola tolérant à l'imazamox

Les champs précédemment traités avec un mélange en réservoir peuvent être semés avec du blé, de l'orge, de l'avoine et du seigle (non ensemencé comme plante-abri à des légumineuses fourragères, du trèfle ou de luzerne), du canola, du maïs, des pois secs, du lin, des graminées fourragères ou peuvent être utilisés comme jachère d'été. Semez seulement les cultures énumérées ci-dessus l'année suivant le traitement.

Ne pas semer de pois sec dans un délai inférieur à 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches peuvent entraîner un risque de dommage aux pois secs cultivés en rotation. Si des conditions extrêmes de sécheresse surviennent pendant les mois de juin à août inclusivement dans l'année de l'application, veuillez retarder le semis de pois sec d'un 12 mois supplémentaire (total de 22 mois après l'application).

Communiquez avec votre représentant de MEY Canada Corporation ou votre détaillant pour plus de renseignements avant de semer les pois secs suite à des conditions de sécheresse rencontrées au cours de la saison précédente.

Mélange en réservoir de pré-récolte / Intervalle de pâturage

Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES et DES GRAMINÉES (la région est du Canada seulement – pour le Soja)

L'application doit être effectuée après la levée des mauvaises herbes. Pour détruire les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG aux cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles. Pour détruire les graminées, appliquer l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG au sétaire verte et au sétaire glauque aux stades 1 à 4 vraies feuilles et aux échinochloa pied-de-coq et panic d'automne aux stades 3 à 6 feuilles.

L'MEYCHEM Imazamox 70 WDG à un taux de 36 g produit/ha (25 g é.a./ha) supprimera :

Herbe à poux*
Renouée persicaire
Chénopode blanc*
Amarante à racine rouge
Abutilon
Moutarde des champs
Lampourde glouteron*
Morelle noire de l'Est
Sétaire verte
Sétaire glauque
Échinochloa pied-de-coq
Panic d'automne

*suppression seulement

Appliquer dans 200 L d'eau/ha avec un SURFACTANT NON IONIQUE (AGRAL^{MD}, AGSURF^{MD}) à raison de 0,25 % v/v et une solution fertilisante, soit 28-0-0 ou 32-0-0, à raison de 2 L/ha.

MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE

1. Utiliser dans 100 L/ha d'eau pour les utilisations de l'Ouest canadien (les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique) et 200 L/ha d'eau pour les utilisations de l'Est du Canada.
2. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus gros).
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le $\frac{3}{4}$ de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées.
4. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci.
5. Pour l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG + l'herbicide Lontrel SG un mélange en réservoir, ajouter la quantité recommandée de l'herbicide Lontrel SG.

6. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation.
7. Ajouter la quantité de l'adjuvant MERGE ou SURFACTANT NON IONIQUE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT^{MD}) peut être ajouté.
8. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter.
9. Entre chacun des remplissages de l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire.
10. Une fois que la pulvérisation de l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG ou du mélange en réservoir est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Les Provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola tolérant à l'imazamox non tolérant peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Graines de l'alpiste des Canaries
Maïs de grande culture
Pois de grande culture
Canola tolérant à l'imazamox
Canola
Lentilles
Blé de printemps
Blé durum
Orge de printemps
Tournesol
Avoine cultivée
Lin
Pois chiches
Tournesols tolérant à l'imazamox

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après l'application :
Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

Est du Canada

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Soja
Canola tolérant à l'imazéthapyr

Maïs de grande culture
Orge de printemps
Avoine

Blé d'hiver (Le blé d'hiver ne doit pas être semé dans les 100 jours suivant la dernière application de l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG).

Tomates de conserverie (transplanté)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

En cas d'échec de la culture, seul le soja peut être semé de nouveau l'année même de l'application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'MEYCHEM Imazamox 70 WDG ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec MEY Canada Corporation au 919-338-0775.

Sauf indication contraire, produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Conteneur

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

MEYCHEM Imazamox 70 WDG

Herbicide granulés mouillables en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 %

Avertissement, contient l'allergène lait

N° D'HOMOLOGATION 35146

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 x (sachets hydrosolubles de 117,5 g))

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Registrant:

MEY Canada Corporation

855 2nd St. S.W. Suite 3500

Calgary AB Canada T2P 4J8

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Cause des irritations des yeux.

ÉVITER tout contact avec les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricole seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales/ territoriales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

l'étiquette sachets hydrosolubles

MEYCHEM Imazamox 70 WDG

Herbicide granulés mouillables concentré à 70%

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONTENU NET : 117,5 g

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 %

Avertissement, contient l'allergène lait

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS